

Comité de Programmation de l'ONE

Avis n° 2 portant sur :

- l'affectation du solde ex-FESC non-consommé 2017
- le financement de nouvelles coordinations.

Juin 2017

Préambule

- Le Comité de programmation a été saisi par la Ministre de l'Enfance le 23 février 2017 pour remettre un avis sur l'utilisation du non-consommé du budget pour 2017.
- Le Comité de programmation répond, par ailleurs, à la demande exprimée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 20 juillet 2016 sur la part réservée de 4000.000 euros de ce solde à affecter au financement de nouvelles coordinations.

L'affectation du solde ex-FESC non-consommé 2017

Le Comité de programmation propose d'affecter le solde, évalué à 3.766 millions d'euros pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2017 (fin de la période transitoire) à :

- la poursuite de l'harmonisation barémique des travailleurs/ses exerçant leurs fonctions chez les opérateurs anciennement subventionnés par le FESC. Le Comité de programmation rappelle l'obligation légale d'appliquer au minimum les conditions salariales de la Commission paritaire n° 332 ;

- la prolongation du dispositif de formation Qualifesc sur base des besoins à évaluer, pour augmenter la qualité de l'offre d'accueil ;

- la mise à disposition de financements exceptionnels en vue d'améliorer l'équipement, acquérir du matériel pédagogique et informatique. Le Comité souhaite que l'affectation de ces fonds ait des effets structurels.

Par ailleurs, le Comité de programmation appuie les propositions du COAC-FESC sur les points suivants :

1. l'importance, pour les opérateurs, de pouvoir bénéficier du maintien de leurs subventions pendant la période d'adaptation à la future réglementation ;
2. le caractère nécessaire de l'accueil flexible, particulièrement pour les familles monoparentales. Des mesures octroyant une marge de sécurité aux projets ex-FESC pratiquant effectivement de l'accueil flexible doivent être prévues.

Le financement de nouvelles coordinations

Le Comité de programmation souligne la difficulté de se positionner avec précision sans une évaluation des coordinations existantes. L'ONE indique que ce travail est en cours, de même que l'examen des candidatures de quatre autres coordinations qui ont adressé une demande de reconnaissance et de financement à l'ONE.

Dans l'attente de cette évaluation circonstanciée sur les coordinations actuelles et d'une définition précise des missions, objectifs et critères de reconnaissance, le Comité de programmation émet un avis négatif sur l'agrément de nouvelles coordinations avant la fin de la période transitoire.